PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION

FORMAPI assurera la gestion administrative des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

Le pôle de formation organisera avec FORMAPI, le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION**.

L'Animateur d'Équitation permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de Niveau 4 ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DE ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

La diversité des situations professionnelles propres aux activités équestres exige des compétences transversales pour assurer l'encadrement des différents modes de pratique en sécurité. D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'animateur d'équitation :

- Met en œuvre selon les consignes qui lui sont données un projet, des progressions, des séances :
  - D'animation équestre
  - De découverte et d'initiation des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition
  - De découverte du rapport homme/cheval
  - De sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté
- Participe :
  - Au travail d'entretien de la cavalerie d'école à pied ou monté en vue de permettre sa bonne utilisation pour l'apprentissage de l'équitation
  - Aux soins et à l'entretien de la cavalerie d'école
  - À l'entretien et à la sécurisation du matériel et des infrastructures de la structure équestre
  - À l'accueil des publics et à l'animation de la structure équestre
  - À la promotion des activités

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 25 Avril 2023 publié au Journal Officiel du 17 mai 2023 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau 3, sous l'intitulé "Animateur d'équitation" avec effet au 27 mars 2023, jusqu'au 27 mars 2026

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être âgé au minimum de 16 an révolu.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC) premiers secours citoyens ; (PSC1) prévention et secours civique de niveau1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins de 1 ans à l'entrée en formation.
- Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE :
  - Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature
  - Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION Sont les suivantes :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités équestres »
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation aux « activités équestres » en sécurité.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
  L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, …). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
  - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
    - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
    - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
  - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, …, les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **50 heures** (soit **7 jours**).
Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

La branche territoriale est habilitée par la Fédération Française d'Equitation (FFE) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BLOC N°1 : PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT ET A L'ENTRETIENT DE LA STRUCTURE EQUESTRE

C1 Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement

C1.1 Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition

C1.2 Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de la structure équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics

C1.3 Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptés

C2 Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises

C2.1 Mettre en œuvre le programme d'activités défini pour répondre aux attentes des clients en prenant en compte les objectifs du projet de la structure équestre

C2.2 Gérer le matériel et les installations afin d'optimiser le déroulement des activités et de garantir la sécurisation des personnes et des pratiques et le bien-être des équidés, en respectant les procédures communiquées

C2.3 Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise en respectant les procédures communiquées

C3 Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité

C3.1 Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers

C3.2 Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées

C3.3 Mettre en œuvre un plan de sécurisation de la structure équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration

BLOC N°2 : ANIMER ET ENCADRERLES ACTIVITES EQUESTRES EN SECURITE

C1 Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition

C1.1 Repérer les acquis des cavaliers pour situer leur niveau au regard du plan fédéral de formation en exploitant les informations collectées

C1.2 Choisir des mises en situation adaptées au niveau des cavaliers pour les faire progresser en mobilisant un répertoire d'exercices variés et éprouvés

C1.3 Enrichir son répertoire de situations d'apprentissage pour s'adapter à de nouveaux contextes en tirant parti de son expérience professionnelle et des retours qui lui sont faits

C2 Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin

C2.1 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée pour optimiser la progression des cavaliers en tenant compte de leurs caractéristiques, du contexte de l'activité et des évolutions en cours de séance.

C2.2 Animer la séance en vue de développer la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques du public encadré

C2.3 Evaluer son action pour améliorer sa pratique pédagogique en analysant le déroulement de la séance

C3 Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies
C3.1 Prévoir les conditions d'une pratique sécurisée et respectueuse du bien-être équin afin d'anticiper et prévenir les risques pour les pratiquants, les équidés et les tiers en tenant compte des caractéristiques et du niveau du public, des particularités de la cavalerie et du contexte de l'activité
C3.2 Veiller à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers pour garantir leur intégrité physique et morale en respectant les procédures de sécurité et en adaptant les consignes de sécurité et/ou le déroulement de l'activité
C3.3 Evaluer son action pour conduire une démarche d'amélioration continue de la sécurité et du bien-être équin en analysant la préparation et le déroulement de l'activité

BLOC N°3 : ASSURER LE TRAVAIL D'ENTRETIEN ET LA GESTION DE LA CAVALERIE D'ÉCOLE DANS LE RESPECT DE SON BIEN-ÊTRE

C1 Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées
C1.1 Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
C1.2 Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
C1.3 Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
C2 Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises
C2.1 Prendre en compte les particularités de chaque équidé pour en assurer le suivi et en mobilisant les connaissances spécifiques à l'espèce équine
C2.2 Affecter la cavalerie d'école pour préserver son intégrité en prenant en compte le planning établi, le niveau de dressage et le comportement
C2.3 Rendre compte de l'emploi d'un équidé d'école pour adapter le programme de travail en prenant en compte son état de forme et son niveau de dressage
C3 Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale
C3.1 Mettre en œuvre en sécurité le travail non monté d'un équidé d'école en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.2 Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école sur le plat en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.3 Mettre en œuvre en sécurité le travail monté d'un équidé d'école à l'obstacle et en terrain varié en vue de maintenir une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés

Modalités des certifications

La validation des blocs de compétence composant le **TITRE PROFESSIONNEL ANIMATEUR D'EQUITATION** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	Bloc
EPREUVE 1	Production et soutenance d'un rapport de stage : Le candidat transmet avant la certification par voie électronique un document dactylographié personnel de 10 pages maximum correspondant aux attendus d'un écrit professionnel. Le candidat expose pendant 5 minutes maximum les enseignements tirés de son expérience lors du stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de l'animation de la structure La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes maximum	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC1
EPREUVE 2	Mise en situation professionnelle – Conduite de séance en sécurité : Lors de son stage de mise en situation professionnelle, le candidat constitue un carnet de bord récapitulant les groupes et séances encadrés Le public et le niveau sont précisés au candidat 30 minutes avant le début de la séance. Le candidat remet son carnet de bord aux évaluateurs. Le candidat conduit la séance en sécurité d'une durée de 20 minutes maximum mettant en œuvre un aménagement du milieu et/ou des situations ludiques permettant une participation active des cavaliers et favorisant des apprentissages en lien avec le plan fédéral de formation du cavalier. La séance est suivie d'un entretien de 15 Minutes maximum		BC2
EPREUVE 3	Mise en situation professionnelle – Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés : Le candidat tire au sort et met en œuvre un cas pratique portant sur les compétences C1 et C2 du bloc 3 Le cas pratique est suivi d'un entretien Mise en situation professionnelle – Démonstrations techniques : Le candidat réalise 3 démonstration technique d'une durée d'environ 10 minutes chacune : - Une à pied en longe - Une sur le plat - Une montée à l'obstacle ou sur un parcours en terrain varié		BC3

Modalités des rattrapages

Les modalités de rattrapage sont identiques à celles prévues pour les épreuves de certification. Les apprenants concernés sont donc soumis aux mêmes conditions d'organisation, de déroulement et d'évaluation que celles définies dans le cadre des certifications.